

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU BERNARD DANIEL MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET GROLLEAU MOLLE LAVAUD

Absents excusés : Mme ROBEREAU, MM. TINEL PASQUET

Absents avec procuration : M. TINEL à M. GROLLEAU, M. PASQUET à M. NERBUSSON

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

Mme DANIEL Maryline est nommée secrétaire de séance.

### **Pluvial chemin des carrosses : choix de l'entreprise :**

Monsieur le Maire explique que le fossé le long du chemin des carrosses est à reprendre. Une partie avait déjà été faite depuis la rue de la Croix Camus jusqu'aux deux maisons suivant le chemin. Sur ce chantier, il sera fait un mixte de fossé et de busage.

Quatre entreprises ont été contactées, répondant à un même cahier des charges :

- Gonord TP : 5 247.06 € HT
- Thiollet : 5 271.07 € HT
- Rambault : 5 154.83 € HT
- Babu : 3 021 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise la moins-disante à savoir l'entreprise Babu pour un montant de 3 021 € HT.

### **Modification du plan d'épandage de la société Anett : avis à donner :**

Monsieur le Maire explique que la blanchisserie Anett pratique l'épandage sur Mauzé-Thouarsais avec le GAEC le Chêne Vert. L'entreprise agrandit sa structure et par conséquent va produire plus de matière à épandre.

Aujourd'hui l'entreprise était autorisée à épandre sur 58.95 ha. Demain, elle va épandre sur 142.28 ha. Le GAEC le Chêne Vert va augmenter sa surface d'épandage passant de 58.95 ha à 129.70 ha et le restant sera épandu sur les terres du GAEC le Clos des Motèles ayant ses terres sur Sainte Verge. Il est demandé à la collectivité de donner son accord ou pas sur l'épandage des boues de l'entreprise Anett sur les terres du GAEC le Clos des Motèles situées sur Ste Verge.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

- D'autoriser l'épandage des boues de la société Anett sur les terres du GAEC le Clos des Motèles situées à Ste Verge.

### **Classes interactives : choix du fournisseur :**

Monsieur le Maire rappelle que l'école est actuellement équipée d'une classe interactive, classe CM1-CM2. Le projet était de créer une 2<sup>ème</sup> classe interactive au GS – CP et la mise en œuvre d'un vidéoprojecteur dans la classe de CE1-CE2.

Au vu du prix proposé, il est proposé de mettre la classe de CE1-CE2 en classe interactive en plus de la classe GS-CP.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise Comutex

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise Comutex pour l'installation des deux classes interactives pour un montant de 6 500 € HT.

### **Marché Entrée de Bourg de Pompois : choix de l'entreprise :**

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre pour le marché de l'entrée de Bourg de Pompois a eu lieu et que seulement 3 entreprises ont déposé leur candidature, les entreprises Gonord TP, Colas et Charrier TP.

Le marché porte sur 3 parties :

- 1 tranche ferme
- 2 tranches conditionnelles

Au vu des nouveaux paramètres financiers, (pas de DETR pour 2017, le fonds de concours de la Communauté de Communes risque de ne pas être renouvelé), il est proposé de retenir que la tranche ferme et de mettre les tranches conditionnelles en attente.

Pour la tranche ferme, les propositions financières des entreprises sont les suivantes :

- Charrier TP : 189 986.83 € HT
- Colas : 171 950.90 € HT
- Gonord TP : 151 445.00 € HT

Au vu de l'analyse technique et financière, il est proposé de retenir l'entreprise Gonord TP.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De ne retenir que la tranche ferme.
- De retenir l'entreprise Gonord TP pour le marché de l'entrée de Bourg de Pompois.

### **Modification du tableau des effectifs : Ouverture de deux postes d'agents de maîtrise :**

Monsieur le Maire informe que deux agents des services techniques peuvent prétendre à être nommés, par voie de promotion interne, agent de maîtrise.

Par conséquent, il est nécessaire d'ouvrir deux postes d'agents de maîtrise.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir ces deux postes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'ouverture de deux postes d'agent de maîtrise.

### **Recrutement par CDD d'un agent pour l'école et mairie :**

Monsieur le Maire informe que, pendant les vacances de juillet/août, suite aux prises de congés des agents administratifs, et afin d'ouvrir les services à la population, il est nécessaire de recourir à un agent contractuel qui s'occuperait de la bibliothèque et quelques tâches administratives à la mairie.

L'agent serait recruté dans la cadre d'un besoin saisonnier au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325 pour un temps de travail de 61.50h en juillet et 56.50h en août.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le recours à un agent contractuel pour la période de juillet août aux conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le recours à un agent contractuel pour la période de juillet août aux conditions fixées ci-dessus.

### **Abri-bus place Maurice Martinon : demande de subvention au Conseil Départemental :**

Monsieur le Maire rappelle que la Place Maurice Martinon va subir des travaux de sécurisation et par conséquent l'arrêt de bus va être impacté.

Le conseil Départemental a lancé un appel à projet concernant la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau des Deux-Sèvres.

Mise à jour du Site Internet septembre 2017 Compte Rendu du Conseil Municipal

Le coût des travaux s'élèveront à 8 280 € HT. Le conseil départemental peut financer 30 % des travaux soit pour la commune 2 484 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- Déposer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet concernant la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau des Deux-Sèvres d'un montant de 2 484 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De déposer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet concernant la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau des Deux-Sèvres d'un montant de 2 484 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier

### **Fin du syndicat de la Losse/compétence GEMAPI :**

Monsieur le Maire explique que suite à la loi Notre, la compétence GEMAPI (Gestion des Espaces et Milieux Aquatiques et des Parties Inondables) est obligatoire pour les EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'Etat a décidé de rationaliser la gestion de l'eau.

Aujourd'hui, cette gestion des eaux est gérée par plusieurs syndicats/EPCI, etc...

Il est à noter également que la compétence GEMAPI n'intègre pas l'entretien des édifices existants. Mais cela pourra peut-être être demandé lors de la création du nouveau syndicat.

Côté financier, les EPCI pourront si elles le veulent récupérer des produits qui pourront se décliner en cotisations communales et/ou impôts ménagers.

Notre zone, qui comprend, la Losse, le Thouet, la Dive du Nord et du Sud, le Thouaret et l'Argenton sont gérés par 6 syndicats.

Il est donc proposé de regrouper les syndicats en un seul. Plusieurs scénarios sont possibles.

Le fait de regrouper ces syndicats en un seul suppose leurs disparitions par fusion ou dissolution.

Pour ce qui concerne Ste Verge, la commune est membre du syndicat de la Losse. Deux options s'offrent : la fusion : avec le transfert de la trésorerie et de l'actif ou la dissolution : les ex-membres du syndicat récupèrent la trésorerie et l'actif soit environ tout confondu entre 100 et 110 000 €.

Le Maire va proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale du syndicat de la Losse, la dissolution.

Le conseil prend acte de ces informations.

### **Questions diverses :**

#### Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la trésorerie se porte bien et refait un point sur le pacte financier et fiscal.

#### Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a rien de changé pour le moment. Toujours en attente de la décision de l'Etat concernant la reconduction du fonds d'amorçage.

La rentrée scolaire 2017/2018 sera fera sur 4.5 jours.